

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 17 août 2015, à 19 h 30, à l'église**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Wanita Daniele.

En présence des greffiers, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau et M<sup>e</sup> Sylvain Déry ainsi que du directeur général, M. Marc Proulx.

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 263-08-15

#### Ouverture de la séance

À 19 h 31, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 264-08-15

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Marie-Ève Racine avec les modifications suivantes : ajout des trois points 13-14-15

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 08-2015

#### **Suivi**

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

#### **Dépôt**

7. Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - *Règlement 755-15 - Règlement décrétant des travaux de réparation de voirie aux approches des ponts de la rue Pascal, autorisant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans*

#### **Avis de motion**

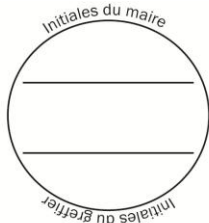
8. Avis de motion – *Règlement 759-15 pour l'acquisition d'un tracteur neuf et de ses équipements*

#### **Adoption de règlements**

9. Adoption du Règlement 757-15 – *Adoption finale du règlement sur la restriction de la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes*

#### **Direction générale**

10. Augmentation de notre couverture d'assurance en responsabilité professionnelle
11. Adoption du Calendrier des séances 2016
12. Assurance professionnelle du directeur général
13. Désignation signataire entente-reçu-quittance dans le dossier de M. Gaétan Buissières
14. Réintégration de M<sup>e</sup> Sylvain Déry à titre de directeur du Service juridique et greffier



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

15. Création du poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie et nomination de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau  
**Approvisionnement**
  16. Autorisation d'un lancement d'appel d'offres sur invitation concernant un service d'accompagnement stratégique en communication et adoption des critères de sélection
  17. Autorisation d'un lancement d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur et ses équipements
  18. Adjudication du contrat pour les approches des ponts de la rue Pascal conformément aux modalités de l'appel d'offres INV2015-09  
**Trésorerie**
  19. Virement budgétaire # 8  
**Travaux publics**
  20. Autorisation ordre de changement – Travaux supplémentaires rue St-Paul
  21. Recommandation de paiement #4 – Rue St-Paul  
**Loisirs**
  22. Aide financière à « D'un bout de chou à un autre »  
**Sécurité publique**
  23. Emprunt de 14 000 \$ au fonds de roulement, amorti sur 3 ans, pour l'achat d'une pompe pour le Service de la sécurité publique  
**Période de questions**
  24. Période de questions  
**Dispositions finales**
  25. Levée de la séance
- Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 265-08-15 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015**  
Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 juillet 2015.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

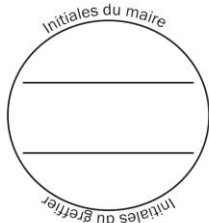
**ADOPTION DES COMPTES**

4. 266-08-15 **Adoption des comptes – Lot 08-2015**  
Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 08-2015 au montant de 494 237.12 \$
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

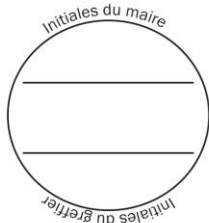
<b>SOMMAIRE EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 17 AOÛT 2015</b>	
S.T.P. inc.	120.72 \$
Les produits Opti-max inc.	254.98 \$
Imprimerie Sociale	578.32 \$
Société québécoise d'information juridique	76.93 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	13 309.58 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

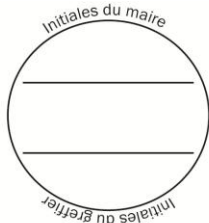
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	119.97 \$
Postes Canada	536.59 \$
Bell Canada	3 146.36 \$
Fonds d'information sur le territoire	136.00 \$
Fournitures de bureau Denis	340.79 \$
Le Soleil	2 610.69 \$
Latulippe inc.	150.00 \$
Association des chefs Service incendie du Québec	86.23 \$
Aéro-Feu Itée	620.87 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	137.06 \$
Société protectrice des animaux de Québec	5 310.33 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	2 448.00 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	328.97 \$
EMRN inc.	503.47 \$
Bell Mobilité Cellulaire	844.44 \$
Amusements Récréofun inc.	2 355.66 \$
Du-So pièces d'auto inc.	269.50 \$
Spécialités industrielles Harvey	1 035.19 \$
NAPA pièces d'autos	317.34 \$
Vallièrre Excavation enr.	3 039.91 \$
Les Entreprises P.E.B. Itée	2 697.56 \$
Hydro Québec	19 812.83 \$
Sablière Vallièrre inc.	1 192.14 \$
Fortier 2000 Itée	432.16 \$
Sani Orléans inc.	6 615.60 \$
Ville de Québec	47 201.70 \$
Aquamerik inc.	165.56 \$
Gaudreau environnement inc.	29 820.05 \$
Canac	778.24 \$
Somavrac C.C. inc.	10 558.04 \$
Sani John inc.	785.22 \$
Transport scolaire La Québécoise	7 507.96 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	43 834.22 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	3.08 \$
Québec multiplants	478.70 \$
Réseau SEPAQ Station écotouristique Duchesnay	1 700.77 \$
Wal Mart Beauport	331.44 \$
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale	275.95 \$
Ministre des Finances - SQAÉ	908.38 \$
Benoît Couture	511.17 \$
Audrey Beaulieu	81.63 \$
Centre de formation en Secourisme du Québec	770.42 \$
Remorquage Larouche	646.74 \$
S-Pace signalétique inc.	59.79 \$
La fondation du Québec pour les grands brûlés	765.09 \$
Les huiles Desroches inc.	6 010.75 \$
Pneus Bélisle	136.71 \$
Info Page	82.09 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Lumen	810.06 \$
Drapeaux et Bannières L'Étendard inc.	229.93 \$
Village vacances Valcartier	3 991.13 \$
Scolart	21.79 \$
Audio Ciné films inc.	1 037.64 \$
Admitec	117.27 \$
Laboratoire Environex	318.77 \$
Plage Lac St-Joseph	3 001.37 \$
Nordiques	1 562.37 \$
UniFirst Canada Itée	504.95 \$
Turcotte 1989 inc.	1 116.00 \$
Vanessa Verret	86.00 \$
Éco-vert entretien paysager inc.	5 501.69 \$
Tenaquip	861.79 \$
Equipements E S F inc.	15.08 \$
Jimmy Laprise	100.00 \$
Émilie Levesque	348.41 \$
Costco American Express	274.71 \$
Crobel électronique	215.79 \$
Christian Bilodeau	18.92 \$
Les Gazonniers du Cap enr.	15 564.73 \$
Mack Ste-Foy	(382.20) \$
Jessie Fradette	721.64 \$
Renaud-Bray	(34.60) \$
Gestion V.Ouellet 2013	2 500.00 \$
Machinerie Landry & fils	2 017.81 \$
Pause café Soleil	213.69 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés	953.03 \$
IGA 8162	181.27 \$
Les Gazons Mainguy inc.	1 048.99 \$
Plongée Capitale	148.32 \$
Groupe DDM, Del Degan, Massé et associés inc.	3 391.76 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	108.45 \$
Marie-Ève Chouinard	1 115.00 \$
Catapulte Communication	13 292.18 \$
Affext Transport	15.21 \$
ENIPSO - Évaluation du service à la clientèle	67.39 \$
LSM ambiocréateurs	433.35 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	19 182.31 \$
Société du domaine Maizerets	1 448.69 \$
Éditions petite mine inc.	293.90 \$
Marc Proulx	402.07 \$
Ministre du Revenu du Québec	73 670.58 \$
Receveur général du Canada	30 523.99 \$
SCFP	1 225.20 \$
PitneyWorks prépayé	2 322.50 \$
Régulvar	2 227.63 \$
Fédération québécoise des municipalités	172.46 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

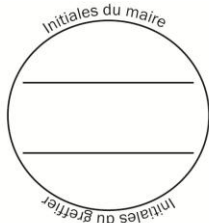
N° de résolution ou annotations

Visa Desjardins	2 941.98 \$
Côté Fleury	11.48 \$
Groupe Ultima inc.	2 040.00 \$
Les Entreprises Clermont Vallée (PEEQ)	735.39 \$
S.S.Q. Groupe financier	8 238.95 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	379.42 \$
Industrielle Alliance 02579	36 253.90 \$
Union des municipalités du Québec	718.59 \$
Références Systèmes inc.	828.86 \$
Konica Minolta Business Solutions	1 348.58 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	19.96 \$
Orizon mobile	149.47 \$
Wolseley	674.17 \$
Carte Sonic	3 388.14 \$
Desjardins Auto Collection	594.53 \$
Macpek Inc	1 220.83 \$
Richer Boulet Inc	191.55 \$
Rona	976.48 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec inc.	1 676.72 \$
Emco Ltée	655.56 \$
Électromike Inc.	1 094.81 \$
Signalisation Lévis inc.	554.88 \$
Carrières Québec inc.	2 603.74 \$
Groupe Loisir Sport Jeunesse Mauricie	400.00 \$
Claire Clavet	2 821.72 \$
Ménard Roger Succession	641.24 \$
Conférences Dialogue inc.	14.25 \$
Serge Verret	342.78 \$
Simon Duchesne	220.63 \$
Vincent Thomassin	250.00 \$
Alessandra Fondi	262.00 \$
Maude Émond	750.00 \$
Vincent Deshaies	764.95 \$
Camping Domaine Rivière Montmorency	958.89 \$
Gilbert Tremblay	1 661.76 \$
D'un bout de chou à l'autre	450.00 \$
Club de l'Âge d'Or	1 000.00 \$
Martin Tremblay	600.00 \$
<b>TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 17 AOÛT 2015</b>	<b>494 237.12 \$</b>

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**SUIVI**

5. 267-08-15

**Suivi des correspondances**

La mairesse Mme Wanita Danièle, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

Il n'a pas de correspondance officielle

Lecture d'un communiqué de la mairesse

6. 268-08-15

**Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
  - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Comité sur le reboisement
  - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
  - Communautaire et famille
  - Comité du budget

**DÉPÔT**

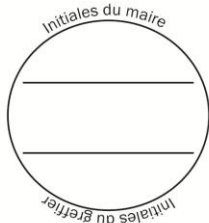
7. 269-08-15

**Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau dépose au conseil municipal les certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, pour le *Règlement 755-15 - Règlement décrétant des travaux de réparation de voirie aux approches des ponts de la rue Pascal, autorisant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans.*

*Il n'y a eu aucune signature*





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**AVIS DE MOTION**

8. 270-08-15 Avis de motion du Règlement 759-15 – Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un tracteur et de ses équipements et autorisant une dépense de 75 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans  
Conformément à l'article 356 LCV, Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, un Règlement d'emprunt portant le numéro 759-15 - *Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un tracteur et de ses équipements et autorisant une dépense de 75 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans* pour en défrayer le coût.

**ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

9. 271-08-15 Adoption finale du Règlement 757-15 – Adoption finale du règlement sur la restriction de la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes  
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2015 par Mme la conseillère Christiane Auclair;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

**Il est résolu :**

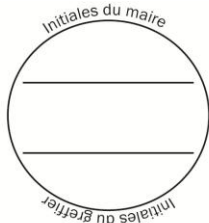
- D'adopter en final le Règlement 757-15 – *Règlement sur la restriction de la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes*.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

10. 272-08-15 Augmentation de notre couverture d'assurance en responsabilité professionnelle  
Considérant que la Ville souhaite obtenir en cours de terme la majoration de la limite de garantie par période d'assurance applicable à la Section IV – Erreurs et Omissions de la police émise par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);  
Considérant que la Mutuelle des municipalités du Québec est disposée à majorer la limite de garantie par période d'assurance applicable à cette section à la somme de 2 000 000 \$ sous réserve de certaines conditions et dans la mesure où la Ville confirme par résolution, après validation exhaustive auprès des services concernés, qu'elle n'est informée d'aucune réclamation, d'aucun sinistre et d'aucun fait et circonstances autres que ceux pour lesquels elle a déjà donné avis à l'assureur;  
Considérant que la Ville reconnaît que la majoration ne peut avoir d'effet rétroactif et qu'elle sera sans application en regard des réclamations et faits et circonstances dont elle a déjà donné avis à l'assureur;  
Considérant que les vérifications nécessaires ont été conduites auprès des services concernés et qu'il n'existe aucune réclamation ni aucun fait et circonstance susceptible de donner lieu à une réclamation autres que ceux pour lesquels elle a déjà donné avis;  
Considérant le montant de la prime additionnelle proposé par l'assureur;  
Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec et d'acquitter la prime afférente.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**Il est résolu :**

- D'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec et de confirmer à cette dernière qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune réclamation ni aucun fait et circonstance susceptibles de donner lieu à une réclamation, à l'exception de ceux pour lesquels les avis nécessaires lui ont déjà été communiqués.
- D'accepter l'Avenant proposé par la Mutuelle des municipalités du Québec et d'acquitter la prime afférente.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**11. 273-08-15**

**Adoption du calendrier des séances pour l'année 2016**

Considérant l'article 319 LCV qui prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois;

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le calendrier des séances de l'année 2016 suivant :

- Lundi 18 janvier
- Lundi 8 février
- Lundi 14 mars
- Lundi 11 avril
- Lundi 9 mai
- Lundi 13 juin
- Lundi 11 juillet
- Lundi 15 août
- Lundi 12 septembre
- Lundi 17 octobre
- Lundi 14 novembre
- Lundi 12 décembre

2. Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval, située au 1, rue du Couvent, à 19 h 30.

3. De procéder à l'affichage du calendrier des séances ordinaires conformément à la loi.

4. D'autoriser le directeur général ou la greffière à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

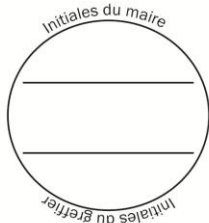
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**12. 274-08-15**

**Assurance professionnelle du directeur général - Désignation signataire annexe 2**

Considérant que le directeur général, M. Marc Proulx, est membre de l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec et qu'il est au service exclusif de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commises par M. Marc Proulx dans l'exercice de ses fonctions.

**Il est résolu :**

- D'autoriser le mairesse ou la greffière à signer les documents afférents concernant sa couverture d'assurance.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**13. 275-08-15** **Désignation signataire - Acceptation du «Reçu-Quittance et transaction» dans le dossier de M. Gaétan Buissières**

Considérant l'entente conclue entre les deux parties;

Considérant la confidentialité de ladite entente.

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal accepte et entérine le document « Reçu-quittance et transaction » dans le dossier mentionné en titre.
- Que la mairesse et le directeur général soient, et ce par les présentes, autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**14.276-08-15** **Réintégration de M<sup>e</sup> Sylvain Déry à titre de directeur du Service juridique et greffier**

Considérant la décision de la Commission des relations de travail (CRT) rendue le 27 juillet 2015, soit la réintégration de M<sup>e</sup> Sylvain Déry.

**Il est résolu :**

- De procéder à la réintégration de M<sup>e</sup> Sylvain Déry à titre de directeur du Service juridique et greffier selon les modalités à intervenir entre les parties.
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

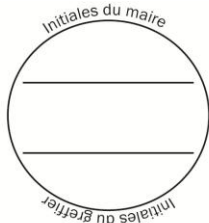
**15.277.08-15** **Création du poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie et nomination de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau**

Considérant la réintégration de M<sup>e</sup> Sylvain Déry à titre de directeur du Service juridique et greffier;

Considérant que M<sup>e</sup> Caroline Nadeau a obtenu le statut d'employé régulier le 4 mai 2015 à titre de greffière;

Considérant que la Ville désire conserver les services de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau.

**Il est résolu :**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- De créer le poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie.
- De procéder à la nomination de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau à titre d'adjointe à la direction générale et à la mairie selon les modalités à intervenir entre les parties.
- De modifier l'organigramme de la Ville selon les dernières nominations ci-haut mentionnées.
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**APPROVISIONNEMENT**

16. 278-08-15

**Autorisation d'un lancement d'appel d'offres sur invitation pour un service d'accompagnement stratégique en communication et adoption des critères de sélection**

Considérant que la Ville tente d'améliorer ses outils de communication afin de partager de l'information avec ses citoyens sur la vie municipale;

Considérant que la Ville, en conformité avec sa Politique de gestion contractuelle, doit adopter des critères de sélection afin d'analyser les soumissions reçues;

Considérant que les critères retenus sont les suivants :

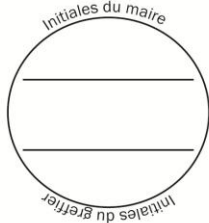
- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Compréhension du mandat professionnel                     | Maximum de 30 points |
| - Qualification et expérience du chargé de projet           | Maximum de 30 points |
| - Qualification et expérience de la firme                   | Maximum de 20 points |
| - Présentation et respect du modèle et du format de l'offre | Maximum de 20 points |

**Compréhension du mandat professionnel maximum 30 points**

- Maximum de trois (3) pages;
- Évaluation de la compréhension par le Soumissionnaire de la problématique du mandat, des besoins de la Ville et de la nature des services qu'elle requiert en vertu du présent appel d'offres;
- Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il possède l'engagement et la motivation nécessaires pour servir efficacement la Ville. Il doit démontrer clairement qu'il a une compréhension adéquate du mandat à réaliser, qu'il a une bonne intelligence stratégique et créative et qu'il saisit les enjeux identifiés au sein du mandat. Il doit expliquer en quoi son expertise, ses forces et sa capacité d'innover pourront servir la Ville dans la réalisation du mandat;
- Il doit expliquer quels sont les mécanismes, les approches ou les méthodes de travail qu'il privilégie pour assurer une collaboration efficiente et optimale entre lui et la Ville pour assurer la pérennité des outils qui sont développés;
- Il doit démontrer son intérêt envers le compte de la Ville, énumérer les raisons pour lesquelles il devrait être choisi pour mener à bien le mandat et préciser en quoi il se distingue des autres fournisseurs de services professionnels en communications et en relations publiques;

Cette section est aussi évaluée en fonction des critères suivants :

- Le Soumissionnaire démontre avec conviction qu'il a l'engagement et la motivation nécessaires pour servir adéquatement la Ville. Les raisons qu'il évoque pour se distinguer des autres fournisseurs de services professionnels en communication et en relations publiques sont pertinentes au présent mandat (5 points);



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Le Soumissionnaire a une compréhension adéquate du mandat à réaliser. Il démontre qu'il saisit les enjeux identifiés au sein du mandat et qu'il a une bonne intelligence stratégique et créative pour y répondre. La soumission démontre qu'il a pris le temps de bien évaluer les besoins de la Ville (10 points);
- Le Soumissionnaire explique en quoi son expertise, ses forces et sa capacité d'innover pourront servir la Ville et ces explications sont pertinentes au présent mandat (5 points);
- Le Soumissionnaire présente les mécanismes, les approches ou les méthodes de travail qu'il privilégie pour assurer une collaboration efficiente et optimale avec la Ville. Il démontre qu'il est sensible à l'importance d'assurer la pérennité des outils qui sont développés pour la Ville (10 points).

**Qualification et expérience du chargé de projet**

**maximum 30 points**

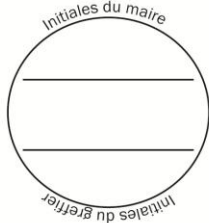
- Maximum de quatre (4) pages;
- Une évaluation de l'expérience générale de l'entreprise du chargé de projet dans l'exécution et la gestion de mandats, de son expérience dans des dossiers similaires et de son habilité à réaliser le projet\*;

\*Le chargé de projet proposé pour diriger, coordonner et prendre part à l'exécution du contrat est un élément important et déterminant de l'évaluation. Le chargé de projet ne peut être modifié pendant la période d'évaluation des soumissions, sous peine de rejet de la soumission. Après l'adjudication du contrat, le chargé de projet ne peut être modifié sans le consentement écrit de la Ville.

- La soumission doit identifier le responsable de projet, c'est-à-dire la personne qui sera attitrée à la Ville comme conseiller principal et comme coordonnateur des services offerts en matière de communication et de relations publiques. La soumission doit également identifier les membres de l'équipe qui seront appelés à participer au *Mandat*. Pour chacun d'eux, il faut indiquer leurs responsabilités respectives et leur apport dans la réalisation du *Mandat*. Les membres de l'équipe doivent être des ressources permanentes à l'emploi du Soumissionnaire durant toute la durée du mandat;
- Le chargé de projet a une compétence professionnelle adéquate et une expérience suffisante pour réaliser le mandat (minimum d'expérience de 10 ans en conseils stratégiques en communication). Le responsable du projet doit également avoir travaillé sur des comptes comparables comprenant des mandats complexes et sensibles en termes relations publiques, avoir une expérience en conseils stratégiques sur les grands enjeux corporatifs ainsi qu'en gestion de crise et en relations de presse. Le responsable du projet doit également avoir de grandes habiletés rédactionnelles, une capacité de travail sous pression et une capacité d'exécution rapide, ainsi qu'une aisance à travailler dans un contexte de co-création avec l'équipe de la Ville. Enfin, le chargé de projet doit avoir un sens politique aigu et une approche axée sur le service à la clientèle en démontrant une excellente écoute, une rigueur en matière de suivi des dossiers et un très bon sens de l'organisation pour soutenir la Ville;

Cette section est aussi évaluée en fonction des critères suivants :

- Identification du chargé de projet et identification des membres de l'équipe attitrée au compte de la Ville, identification de leurs responsabilités respectives (1 point);
- Pertinence au mandat et portée de l'expérience des intervenants affectés au compte (voir curriculum vitae) (5 points);
- Compétence professionnelle et expérience du chargé de projet : minimum d'expérience de 10 ans en conseils stratégiques en communication (4 points);
- Le chargé de projet a travaillé sur des comptes comparables qui comprenaient des mandats complexes et sensibles en termes de relations publiques (4 points);



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Le chargé de projet a une expérience en conseils stratégiques sur les grands enjeux corporatifs, ainsi qu'en gestion de crise et en relations de presse (4 points);
- Le chargé de projet a de grandes habiletés rédactionnelles comme le confirment les mandats décrits au sein de son curriculum vitae et/ou la présentation de l'équipe attitrée au compte de la Ville (3 points);
- Le responsable du projet a la capacité de travailler sous pression et une capacité d'exécution rapide (3 points);
- Il ou elle est à l'aise de travailler dans un contexte de co-création avec l'équipe de la Ville. Cette exigence est mentionnée, voire illustrée dans le texte de présentation (3 points);
- Le profil du chargé de projet met en relief son sens politique aigu, son approche axée sur le service à la clientèle, son écoute, sa rigueur en matière de suivi des dossiers et son très bon sens de l'organisation (3 points).

**Qualification et expérience de la firme**

**maximum 20 points**

- Maximum de cinq (5) pages dont deux (2) pages de présentation générale et trois (3) pages pour des projets pertinents
- Une évaluation de l'expérience générale de l'entreprise du consultant dans l'exécution et la gestion de mandats, de son expérience dans des dossiers similaires et son habilité à réaliser le projet;
- La soumission doit contenir une présentation générale du Soumissionnaire et des services offerts, démontrer l'expérience du Soumissionnaire pertinente au présent mandat et présenter de façon sommaire les associés et les dirigeants de la firme ainsi qu'une liste de ses principaux clients. Cette section doit démontrer que le Soumissionnaire a les ressources tant financières qu'humaines nécessaires au sein de son équipe pour bien servir un compte comme celui de la Ville. À cet égard, le Soumissionnaire doit indiquer le nombre d'employés permanents à son compte;
- La soumission doit contenir une description synthétique de mandats semblables réalisés par le Soumissionnaire au cours des cinq (5) dernières années, notamment en lien avec des projets réalisés pour des organismes publics ou parapublics. Cette description doit contenir au moins trois (3) projets dont les enjeux et les objectifs y sont précisés, de même que les stratégies proposées et retenues;
- L'obtention du mandat ne doit pas placer l'entreprise en conflit d'intérêts par rapport à un compte qu'elle détient déjà;

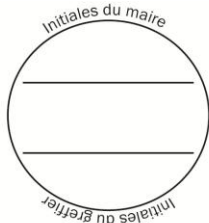
Cette section est aussi évaluée en fonction des critères suivants :

- Présentation sommaire des associés et des dirigeants ainsi que des principaux services de la firme (3 points);
- Nombre de ressources humaines permanentes et disponibles (1 point);
- Liste des principaux clients du Soumissionnaire : diversité des mandats, échelle de clients (3 points);
- Pertinence des mandats des cinq (5) dernières années :
- Clients issus des secteurs publics et parapublics (5 points)
- Clients des autres secteurs (2 points)
- La description contient au moins trois (3) projets dont les enjeux et les objectifs y sont précisés, de même que les stratégies proposées et retenues : pertinence des projets décrits en lien avec la réalité de la Ville, intelligence des stratégies proposées pour répondre aux objectifs et enjeux soulevés (8 points).

**Présentation et respect du modèle et du format de l'offre**

**maximum 20 points**

- La Soumission sera évaluée sur le respect des consignes de présentation de la présente offre et sur le professionnalisme du document. De plus, la cohérence des informations présentées dans chacune et surtout entre les sections décrites plus bas sera examinée. Les projets présentés dans le critère : « *Qualification et expérience de la firme* » doivent faire partie du curriculum vitae de l'une des personnes de l'équipe;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Cette section est aussi évaluée en fonction des critères suivants :

- Respect des consignes de présentation : conformité de la soumission, nombre de pages par section, respect des exigences (4 points);
- Professionnalisme du document : qualité rédactionnelle (style, ton, grammaire, orthographe, synthèse); mise en page, propreté, présentation graphique (8 points);
- Qualité du contenu : clarté et pertinence des propos; cohérence des informations entre les sections; les projets présentés au sein de la soumission sont mentionnés dans les curriculum vitae des personnes de l'équipe proposée (8 points).

**Il est résolu :**

- D'autoriser le lancement de l'appel d'offres de services professionnels sur invitation afin de mandater une firme de communication pour un service d'accompagnement stratégique en communication.
- D'autoriser les critères de sélection ci-haut mentionnés pour faire partie intégrante de l'appel d'offres pour services professionnels.
- Que le directeur général forme le comité de sélection conformément à notre Politique de gestion contractuelle et que ce dernier demeure confidentiel.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17.279-08-15**

**Autorisation d'un lancement d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur et ses équipements**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a besoin d'un tracteur afin d'effectuer plusieurs tâches sur son territoire pour, à titre d'exemple et non limitativement, le déneigement de certains stationnements, le fauchage de certains fossés, le débroussaillage, l'entretien des parcs, du terrain de balle et des patinoires;

Considérant que, par les années passées, la Ville allait en appel d'offres pour la location de ce véhicule, mais que nos expériences passées indiquent que l'achat serait plus avantageux que la location.

**Il est résolu :**

- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'un tracteur et de ses équipements.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

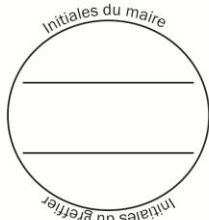
**18.280-08-15**

**Adjudication du contrat pour les approches des ponts de la rue Pascal conformément aux modalités de l'appel d'offres INV2015-09**

Considérant que la Ville a besoin de refaire les approches des ponts sur la rue Pascal;

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2015-09 envoyée le 29 juillet 2015 aux soumissionnaires suivants, tel que convenu par la résolution de lancement numéro 025-01-15 :





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)
<i>Déneigement Daniel Lachance</i>	51 828 \$
<i>PE Pageau inc.</i>	35 316 \$
<i>C.A.F</i>	-
<i>Jean Leclerc excavation</i>	-

Considérant l'ouverture des soumissions le 12 août 2015;

Considérant la conformité de la soumission retenue;

Considérant la recommandation favorable du directeur de projets, M. André St-Gelais et l'appui de la coordonnatrice aux approvisionnements, Mme Émilie Levesque.

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat à la compagnie *P.E. Pageau inc.* conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt portant le numéro 755-15, conformément aux modalités prévues à l'appel d'offres portant le numéro INV2015-09 pour un montant de 35 316 \$, avant les taxes applicables.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

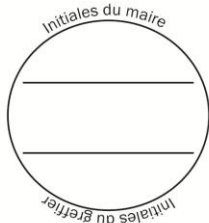
**TRÉSORERIE**

**19. 281-08-15 8<sup>e</sup> virement budgétaire**

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	VIREMENT BUDGÉTAIRE PROPOSÉ surplus (besoin)
01-211-11-001	<i>Taxes résiduelles</i>	20 896 \$
01-211-11-003	<i>Taxes - Immeubles non résidentiels</i>	1 887 \$
01-211-11-005	<i>Taxes - terrains vagues non desservis</i>	-20 430 \$
01-211-13-001	<i>Taxes -Organisme régionaux</i>	1 355 \$
01-211-13-002	<i>Taxes - Sûreté du Québec</i>	1 999 \$
01-212-11-000	<i>Aqueduc</i>	4 811 \$
01-212-12-100	<i>Égout</i>	2 860 \$
01-212-13-000	<i>Matières résiduelles</i>	2 635 \$
01-212-19-100	<i>Entretien des routes</i>	-3 999 \$
01-234-74-500	<i>Vente de publicité</i>	-38 000 \$
01-234-74-700	<i>Location - Terrain de soccer</i>	-8 000 \$
02-110-00-699	<i>Autres services professionnels</i>	-12 138 \$
02-120-01-412	<i>Services juridiques</i>	-39 845 \$
02-130-00-349	<i>Frais de réception</i>	-500 \$
02-130-00-141	<i>Salaires - administration</i>	-82 166 \$
02-130-00-212	<i>Régime de retraite - administration</i>	-6 807 \$
02-140-00-141	<i>Salaires - greffe</i>	-48 610 \$
02-130-00-212	<i>Régime de retraite - greffe</i>	-4 375 \$
02-355-00-649	<i>Signalisation - affiche de rue</i>	-3 200 \$
03-310-00-000	<i>Équipement - installation de signalisation</i>	3 200 \$
02-451-10-446	<i>Cueillette et transport - ordures</i>	35 000 \$





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

02-451-20-446	Élimination des ordures - Incinérateur	25 000 \$
02-452-10-446	Cueillette et transport - recyclage	-3 871 \$
02-453-00-446	Élimination des matériaux secs - Ecocentre	-7 155 \$
02-620-00-310	Frais de déplacements - promotion et développement économique	405 \$
02-620-00-454	Formations - Comité Consultatif sur l'Environnement et le Développement Durable (CCEDD)	-472 \$
02-921-00-840	Intérêts - dette à long terme - ensemble des contribuables	61 247 \$
02-921-00-841	Intérêts - dette à long terme - partie des contribuables	21 512 \$
02-921-00-883	Intérêts - emprunt temporaire	-15 317 \$
03-510-05-000	Affectation - soldes disponibles règlements d'emprunts fermés	112 077 \$
<b>TOTAL</b>		<b>0 \$</b>

**Il est résolu :**

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**TRAVAUX PUBLICS**

20. 282-08-15

**Autorisation ordre de changement – Travaux supplémentaires rue St-Paul**

Considérant que les travaux de la rue St-Paul arrivent à échéance et qu'il reste seulement à effectuer les travaux d'électricité ainsi que procéder à une dernière couche d'asphaltage prévue à l'automne qui permettra d'éviter des bris à la chaussée;

Considérant que, suite à une entente commune entre SNC-Lavalin, la Ville et CAF, des propositions de directives de changement ont été apportées, soient : TS-18; TS-19; TS-20; TS-21 et TS-22 et qu'elles représentent les travaux effectués;

**Il est résolu :**

- D'autoriser les ordres de changements TS-18; TS-19; TS-20; TS-21 et TS-22 et d'en défrayer les coûts inhérents à même le Règlement d'emprunt 719-14 - Règlement décrétant des travaux et prolongement de la rue St-Paul et autorisant une dépense de 968 100 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

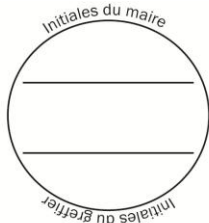
**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 283-08-15

**Recommandation de paiement #4 – Rue St-Paul**

Considérant le bon déroulement des travaux de prolongement de la rue St-Paul et suivant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier SNC-Lavalin et du directeur de projet;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le décompte #4 pour les travaux de prolongement de la rue St-Paul est au montant de 99 566.91 \$, avant les taxes, et que la retenue habituelle de 10% est extraite dudit montant.

**Il est résolu :**

- D'autoriser le paiement du décompte #4 pour le prolongement de la rue St-Paul au montant de 99 566.91 \$, avant les taxes applicables.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**LOISIRS**

22. 284-08-15

**Aide financière à « D'un bout de chou à un autre »**

Considérant que le 21 juillet dernier, la Ville a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la communauté provenant de l'organisme « D'un bout de chou à un autre », dont la responsable et fondatrice est Mme Karine Bilodeau, résidente de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que le 26 août 2013, le conseil municipal a adopté une résolution pour reconnaître l'organisme « D'un bout de chou à un autre » comme un organisme du milieu intervenant dans le secteur socio-éducatif de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant qu'après avoir complété la grille d'analyse pour s'assurer de l'admissibilité de cette demande, celle-ci est conforme aux modalités exigées par la Ville.

**Il est résolu :**

- D'accorder une aide financière de 450 \$ à l'organisme « D'un bout de chou à un autre ».
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

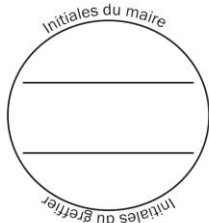
23. 285-08-15

**Emprunt de 14 000 \$ au fonds de roulement, amorti sur 3 ans, pour l'achat d'une pompe pour le Service de la sécurité publique**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a besoin de faire l'acquisition d'un équipement supplémentaire pour se conformer au schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier, pour un montant de 14 000 \$, tel qu'indiqué dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017;

Considérant qu'en raison de la superficie du territoire à couvrir avec un service d'aqueduc limité sur le territoire et selon la responsabilité du schéma de couverture de risque, la Ville doit avoir l'équipement nécessaire afin de desservir tous les citoyens en cas d'urgence;

Considérant que la Ville doit donc procéder à l'acquisition d'une pompe qui permettra de puiser l'eau à partir des cours d'eau dans les secteurs non desservis par notre réseau d'aqueduc;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le Service de la sécurité publique a effectué plusieurs recherches auprès de nombreux fournisseurs;

Considérant les particularités de notre territoire;

Considérant que la pompe incendie P-555S est la seule à remplir toutes nos exigences.

**Il est résolu :**

- D'acheter la pompe incendie P-555S de la compagnie Aéro-Feu au montant de 12 995 \$, avant les taxes applicables.
- D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant net de 13 645 \$, amorti sur 3 ans.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

24. 286-08-15

**Période de questions**

À 20 h 02, la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 34.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**DISPOSITIONS FINALES**

25. 287-08-15

**Levée de la séance**

**Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h 34**

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

\_\_\_\_\_  
**Mme Wanita Daniele**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Caroline Nadeau**  
Greffière

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.